

BILL 1 AND THE FUTURE OF QUEBEC'S CONSTITUTION

Abraham Lincoln's "by the people, for the people" ideal has taken on renewed meaning with the CAQ's introduction of Bill 1. The proposed legislation would significantly reshape Quebec's constitutional framework and alter the very structure of its government. It consolidates power, weakens judicial oversight, and subordinates individual rights to a politicized concept of "collective rights."

Constitution-making belongs to the people—not to politicians behind closed doors. Yet Bill 1 was drafted and tabled without any public consultation, constituent assembly, or referendum. As presented, it disregards constitutional limits on government power and undermines the very foundation of a free and democratic society.

The bill would prohibit publicly funded organizations from using public resources to challenge unconstitutional laws or to engage with the federal government—effectively silencing institutions that hold power to account. This restriction threatens society's collective ability to speak, act, and defend democratic principles.

Moreover, Bill 1 subordinates individual rights to the so-called "collective rights of the Québec nation", while omitting any explicit protection for minority communities, including English-speaking Quebecers. These concerns go beyond politics. They strike at the heart of how democracy functions in Quebec. TALQ has joined critics across the province—including all opposition parties—in warning that without broad consultation and genuine consensus, such a constitution would lack legitimacy. We believe Quebec's Constitution must reflect the shared values of democracy, equality, and the rule of law. Bill 1 does not. As it is written, it seems aimed more at shoring up political support than strengthening democracy.

Democracy rests on a simple truth: rights belong to the people—not to governments—and they do not change simply because governments do. Unchecked power, regardless of who holds it, endangers the democracy we all share. Rest assured, TALQ is monitoring developments closely and ensuring that the English-speaking community has a strong, respected voice in the process — nothing about us without us.

LE PROJET DE LOI 1 ET L'AVENIR DE LA CONSTITUTION DU QUÉBEC

L'idéal d'Abraham Lincoln « par le peuple, pour le peuple » a pris un sens nouveau avec la présentation du projet de loi 1 par la CAQ. Le projet de loi proposé modifierait considérablement le cadre constitutionnel du Québec et altérerait la structure même de son gouvernement. Il consolide le pouvoir, affaiblit le contrôle judiciaire et subordonne les droits individuels à un concept politisé de « droits collectifs ».

L'élaboration de la Constitution appartient au peuple, et non aux politiciens qui se réunissent à huis clos. Or, le projet de loi 1 a été rédigé et déposé sans aucune consultation publique, assemblée constituante ou référendum. Tel qu'il est présenté, il ne tient pas compte des limites constitutionnelles du pouvoir gouvernemental et sape les fondements mêmes d'une société libre et démocratique.

Le projet de loi interdirait aux organismes financés par des fonds publics d'utiliser les ressources publiques pour contester des lois inconstitutionnelles ou pour s'engager auprès du gouvernement fédéral, ce qui affaiblirait considérablement les recours contre le pouvoir gouvernemental. Cette restriction menace la capacité collective de la société à s'exprimer, à agir et à défendre les principes démocratiques.

De plus, le projet de loi 1 subordonne les droits individuels aux soi-disant « droits collectifs de la nation québécoise », tout en omettant toute protection explicite des communautés minoritaires, y compris les Québécois d'expression anglaise. Ces préoccupations dépassent le cadre politique. Elles touchent au cœur même du fonctionnement de la démocratie au Québec.

TALQ s'est joint aux critiques de toute la province, y compris tous les partis d'opposition, pour avertir que sans une large consultation et un véritable consensus, une telle constitution manquerait de légitimité. Nous pensons que la Constitution du Québec doit refléter les valeurs communes de démocratie, d'égalité et d'État de droit. Ce n'est pas le cas du projet de loi 1. Tel qu'il est rédigé, il semble viser davantage à consolider l'appui politique qu'à renforcer la démocratie.

La démocratie repose sur une vérité simple : les droits appartiennent au peuple, et non aux gouvernements, et ils ne changent pas simplement parce que les gouvernements changent. Un pouvoir sans contrôle, quel que soit celui qui le détient, met en danger la démocratie que nous partageons tous. Soyez assurés que TALQ suit les développements de près et veille à ce que la communauté anglophone ait une voix forte et respectée dans le processus — rien sur nous sans nous.